

Magie et sorcellerie : des actes de mécréance majeure...

**Discours prononcé à la mosquée de Saint-Pierre les Vendredi 22 Juin et
20 Juillet 2007**

Bismillâhir Rahmânîl Rahîm

Mes frères,

Allah dit dans le Qur'aane :

وَمَا أَرْسَلْنَا مِنْ قَبْلِكَ مِنْ رَسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ

**Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messenger à qui Nous n'ayons
révélé : « Point de divinité en dehors de Moi. Adorez-Moi donc. »**

La nécessité de reconnaître et d'apporter foi au *Tawhîd*, c'est-à-dire en l'Unicité de Dieu, a constitué l'axe central autour duquel était constamment bâtie la mission de tous les Prophètes et Messagers ('alayhimous salâm) qu'Allah a envoyé dans ce monde. Quiconque prétend être attaché et suivre l'enseignement d'un Prophète (alayhis salâm) doit donc avant tout et surtout être un **mouwahhid**, c'est-à-dire quelqu'un qui voue un culte **exclusif** à Allah.

Le souci, c'est que le *Tawhîd*, de par la place fondamentale qu'il occupe, a toujours constitué aussi la cible principale de celui qui a juré la perte des enfants de Âdam ('alayhis salâm), *chaytân*. Et ce maudit, plutôt que de s'attaquer aux croyants de façon frontale, privilégie très souvent l'usage de méthodes subtiles et de voies détournées pour attirer ses proies vers le *koufr* et le *chirk* et pour tenter ainsi de les égarer de la voie du succès de façon définitive, et ce, sans même qu'ils n'en soient conscients...

Au cours de cette présente intervention, nous allons justement effectuer un rappel au sujet d'un de ces moyens perfides et surnois fréquemment utilisés par *chaytân* pour dévier et éloigner le *mou'min* du *tawhîd* : il s'agit d'*as sihr*. Nous évoquerons brièvement Incha Allah ce terrible péché d'un point de vue terminologique, historique et, surtout, juridique...

Définition d'as sihr

D'un point de vue terminologique, on peut définir simplement le terme arabe *as sihr*, comme étant la pratique de rites obscurs, occultes et mystérieux dans le but d'obtenir l'assistance de forces démoniaques, et ce, le plus souvent pour une raison bien précise : nuire à autrui et le faire souffrir (*psychiquement ou physiquement*)... En français, on traduit généralement *as sihr* par « *magie (noire)* » ou « *sorcellerie* »

La présence d'as sihr dans ce monde...

Historiquement, le *sihr* est un fléau qui a fait apparition sur terre très tôt : Un historien musulman, Ibnou Ishâq (rahimahoullâh) fait ainsi remonter sa présence à une période située avant la venue du Prophète Noûh ('alayhis salâm); selon lui, c'est à cette époque que *Hâroût* et *Mâroût* furent envoyés sur terre. Dans un verset du Qour'aane, il est mentionné que ces deux individus (*qui étaient probablement des anges*) vinrent à Babylone avec des connaissances étendues (*au sujet des pratiques occultes*). Il semblerait [1] qu'ils avaient alors pour mission d'informer les gens de cette cité de la gravité de la sorcellerie qui se pratiquait déjà sur place et, surtout, des moyens de s'en préserver. Dans le cadre de leur enseignement cependant, ils étaient amenés à présenter de façon détaillée certaines de ces pratiques obscures; mais étant donné le risque que leurs propos soient détournés de leur objectif premier et qu'ils soient utilisés à mauvais escient, ils prenaient soin de dire à ceux qui venaient les consulter et apprendre d'eux :

إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ

« **Nous sommes une tentation** (et une épreuve pour les Hommes). **Ne perds pas la foi** (en utilisant les connaissances acquises au sujet de la magie et la sorcellerie). »

Malheureusement, leurs interlocuteurs n'accordèrent que peu d'attention à ces mises en garde, et leurs enseignements furent bel et bien utilisés pour nuire aux autres. Le Qour'aane dit :

فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِ بَيْنَ الْمَرْءِ وَزَوْجِهِ وَمَا هُمْ بِضَارِّينَ بِهِ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنْفَعُهُمْ

« (...) **Ils apprenaient d'eux le moyen de séparer l'homme de sa femme; mais ils ne pouvaient nuire à qui que ce soit sans la permission du Seigneur. Et ils ne faisaient qu'apprendre ce qui leur était plus préjudiciable et ne leur était pas bénéfique** (...) »

(Sourate 2 / Verset 103)

Bien des millénaires après, à l'époque de Moûssa (alayhis salâm), la sorcellerie et la magie sont toujours très présentes... Dans son effort pour relativiser les puissants miracles que l'illustre Prophète (alayhis salâm) lui avait présenté pour attester de la véracité de sa mission et pour discréditer ainsi la *da'wah* de celui-ci, *fir'aoûn* accusa Moûssa ('alayhis salâm) d'avoir recours à la magie. On connaît la suite : une confrontation fut organisée entre lui ('alayhis salâm) et les plus grands magiciens et sorciers de la région; au cours de ce face à face, le bâton de Moûssa ('alayhis salâm) se transforma, par ordre d'Allah, en un énorme serpent qui avala toutes les illusions produites par ses opposants. Ces derniers réalisèrent alors que les prodiges réalisés par Moûssa ('alayhis salâm) n'avaient rien à voir avec ce leurs actes de prestidigitation et ils apportèrent foi immédiatement en Allah et en Ses Messagers ('alayhimous salâm), et ce, malgré les terribles menaces de *fir'aoûn*; ce dernier, pour sa part, s'enferma dans son entêtement et son orgueil et réitéra ses accusations grotesques à l'encontre de Moûssa ('alayhis salâm) (*lire à ce sujet les versets 29 à 52 de la Sourate 26 notamment*). [2]

De nombreuses générations plus tard, lorsqu'arrive l'époque de Souleïmân ('alayhis salâm), les choses n'ont guère évolué : l'illustre Prophète, confronté lui aussi à la pratique de la magie et de la sorcellerie par un certain nombre d'israélites, prend des mesures radicales pour contrer cette dérive : certains récits indiquent qu'il ('alayhis salâm) confisque alors tous les manuels décrivant les rites sataniques du *sihr* et les enterre sous son trône. Après son départ de ce monde, les démons et *chayâtîn* retirent ces ouvrages; ils réussissent à tromper un nombre conséquent de personnes et à les convaincre mensongèrement que ces manuels appartenaient à Souleïmân ('alayhis salâm), que celui-ci avait lui-même eu recours à la magie et que c'était par ce moyen qu'il ('alayhis salâm) avait pu établir sa royauté sur les hommes, les djinns et les animaux. D'ailleurs, à l'époque du Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam), des israélites continuent à entretenir et à diffuser cette ignoble calomnie. Un passage du Qur'aane sera alors révélé pour l'innocenter de cette infamie... Allah dit :

وَاتَّبَعُوا مَا تَتْلُو الشَّيَاطِينُ عَلَىٰ مُلْكِ سُلَيْمَانَٰ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَانُٰ وَلَكِنَّ الشَّيَاطِينَ كَفَرُوا يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ

« **Et ils** (ceux qui rejetèrent le Livre de Dieu) **ont préféré suivre ce que les diables rapportèrent sur le règne de Souleïmân. Mais Souleïmân n'avait jamais fait le koufr; ce sont les démons qui en étaient coupables et qui apprenaient aux gens la sorcellerie (...)**»

(Sourate 2 / Verset 10)

Des siècles après, c'est le Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam) lui-même qui

fit l'objet d'un ensorcellement de la part d'un hypocrite de Médine du nom de Labîd Ibn oul A'sam. Même si cette attaque n'eut aucune incidence sur sa fonction et son rôle de Messenger d'Allah (sallallâhou 'alayhi wa sallam), il n'en reste pas moins que cela l'affecta de façon gênante dans sa vie quotidienne : il lui arrivait ainsi de penser qu'il (sallallâhou 'alayhi wa sallam) avait fait quelque chose, alors qu'il ne l'avait pas faite... Comme le relate Aïcha (radhia Allâhou anhâ), une nuit, le Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam) invoqua Allah avec insistance pour qu'Il lui soulage de cette affection. Il (sallallâhou 'alayhi wa sallam) fut alors informé par révélation en rêve de l'identité de celui qui l'avait ensorcelé et où les objets utilisés à cet effet avaient été dissimulés... Ces derniers furent récupérés, neutralisés puis enterrés quelque part. (*Sens d'un Hadith rapporté par Boukhâri, entre autres*)

Et depuis, ce fléau n'a malheureusement jamais disparu... Avant de poursuivre et d'aborder la question de la gravité du *sihr*, je tiens à souligner quelques points importants par rapport à ces différents récits qui viennent d'être évoqués :

- Les effets de la magie et de la sorcellerie ne se limitent pas simplement à des illusions ou des impressions : les pratiques de *sihr* constituent au contraire des moyens qui peuvent entraîner un effet réel sur les personnes qu'elles visent, et ce, même si celle-ci est un Messenger d'Allah (alayhis salâm), comme le prouve l'attaque qu'a subie le Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam).
- Néanmoins, les effets néfastes du *sihr* ne peuvent se manifester sans la permission d'Allah. C'est ce qui est clairement indiqué dans le passage coranique qui énonce au sujet des gens de Babylone qui s'adonnaient à la magie et à la sorcellerie qu'« **ils ne pouvaient nuire à qui que ce soit sans la permission du Seigneur** »
- L'histoire de Moûssa (alayhis salâm) montre qu'il existe des différences fondamentales entre les actes surnaturels réalisés par le biais du *sihr* et les prodiges(*mou'djizât*) réalisés par les Prophètes et Messagers d'Allah (alayhimous salâm) : il ne peut donc y avoir de confusion entre les deux. Pour simplifier, on pourrait dire que les principales différences entre eux sont les suivantes :
 - o Le *mou'djizah* est un miracle qui est réalisé directement par ordre de Dieu, sans l'intermédiaire d'un quelconque moyen visible ou invisible, dans le but d'attester de la véracité d'un *nabiy* ou d'un*rassoûl*. La faculté de réaliser un *mou'djizah* n'est pas quelque chose qui s'acquiert par un apprentissage et le Prophète ('alayhis salâm)-*qui est nécessairement une personne d'une très grande piété et d'une moralité exemplaire*- ne peut produire un miracle quand il le veut.
 - o Le *sihr* est, pour sa part, un exercice occulte qui permet la réalisation de choses paranormales liées à certaines causes invisibles (*comme l'action des djinns ou des*

chayâtîn,...) et qui fait appel à des rituels occultes bien déterminés. Ce genre d'actions peut donc être réalisé à tout moment par quiconque apprend la magie et la sorcellerie. Et bien évidemment, le *sihr* est pratiqué de gens qui sont éloignés de Dieu et qui s'adonnent à des pratiques maléfiques.

- La force et la puissance des *mou'djizât* dominant de loin celles du *sihr*, comme cela s'est clairement manifesté lors de la confrontation entre Moûssa (alayhis salâm) et les magiciens de son époque.

La gravité d'as sihr

Lorsqu'une personne pratique la magie et la sorcellerie, si son action consiste à accomplir des actes de *koufr* (comme l'invocation des forces sataniques et démoniaques pour rechercher leur aide par exemple)-ce qui est le cas en général-, il ne fait aucun doute que son *îmân* est immédiatement annulé (s'il s'agit d'un croyant); il devient donc de suite *kâfir* et est exclu de l'islam, avec toutes les graves conséquences que cela implique pour lui (comme l'effacement des récompenses de ses bonnes œuvres accomplies auparavant, l'annulation du hadj obligatoire (si celui-ci avait déjà été fait), la rupture du *nikâh* (lien du mariage), le risque de se retrouver pour l'éternité en enfer (si sa mort survient dans cet état) [3],...)

Ce n'est pas sans raison que, dans deux des passages coraniques que nous avons cité précédemment, c'est le terme *koufr* qui a été employé pour désigner le *sihr* :

- Ainsi, pour innocenter Souleïmân ('alayhis salâm) de la magie et de la sorcellerie, il est dit :

مَا كَفَرَ سُلَيْمَانُ

c'est-à-dire que « **Souleïmân n'avait jamais fait le koufr** »

- Et *Hâroût* et *Mâroût*, en mettant en garde celui qui venait les consulter contre la pratique de la sorcellerie, leur disaient :

فَلَا تَكْفُرْ

qui signifie littéralement » **Ne perds pas la foi** »

Ce n'est pas par hasard non plus que, en citant les sept péchés mortels et destructeurs (*as sab' oul moubiqât*) dans un Hadith, le Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a mentionné le *sihr* en seconde position, **juste après le *chirk*** (association à Dieu). (Sens d'une Tradition citée par Boukhâri et Mouslim, entre autres)

Pour ce qui est de la personne qui ne pratique pas la sorcellerie elle-même mais qui fait appel

aux services de quelqu'un pour causer du tort à autrui, sa condition n'est pas moins grave : il partage en effet la responsabilité des actes de *koufr* qui sont réalisés à sa demande par le sorcier, exactement comme l'individu qui engage un tueur à gage pour assassiner quelqu'un partage la responsabilité du crime qui est commis par ce dernier... Le Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a tenu des propos très durs à l'encontre de telles personnes également : à une occasion, il (sallallâhou 'alayhi wa sallam) a affirmé au sujet de celui qui pratique le *sihr* mais aussi de **celui pour qui le *sihr* est pratiqué** qu' **«(ils) ne font pas partie de nous** » (c'est-à-dire qu'ils n'appartiennent pas au groupe qui suit les enseignements et la voie du Prophète Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam)...) (Mousnad Bazzâr - la chaîne de transmission est validée par Al Moundhiri) [4]

Abdoullâh Ibnou Mas'ou'd (radhia Allâhou anhou) disait pour sa part (se basant probablement sur des propos qu'il avait entendu du Messager d'Allah (sallallâhou 'alayhi wa sallam)) :

مَنْ أَتَى عَرَّافًا أَوْ سَاحِرًا أَوْ كَاهِنًا يُؤْمِنُ بِمَا يَقُولُ فَقَدْ كَفَرَ بِمَا أَنْزَلَ عَلَى مُحَمَّدٍ

« Celui qui se rend chez un voyant, un sorcier ou un devin et qui croit en ce qu'il dit, il a renié ce qui a été révélé sur Mouhammad (sallallâhou 'alayhi wa sallam). »

(Tabrâniy - Validé par Al Albâni)

Il faut bien réaliser que celui qui demande à un sorcier de réaliser les rituels démoniaques requis dans le but de nuire à quelqu'un ne fait rien de moins que lui dire d'invoquer **chaytân** en sa faveur... **Quelle place la foi en Dieu peut-elle encore occuper dans le cœur de celui qui agit de la sorte ?**

A vrai dire, il est tout simplement **inconcevable** que quelqu'un qui croit au plus au profond de lui en Allah-c'est-à-dire un individu qui est forcément convaincu que Dieu est le Tout Puissant, que c'est en Lui Seul que l'on doit placer toute Sa confiance, que c'est vers Lui que l'on doit adresser ses requêtes et exprimer sa détresse, que c'est Lui que l'on doit implorer pour obtenir l'aide- puisse avoir recours à la sorcellerie. En effet :

- il serait insensé que, d'un côté, on répète en s'adressant à Allah dans chacune des *rakâtes* de la *salât* que « C'est Toi Seul que nous adorons » et que, sitôt la prière terminée, on aille invoquer l'assistance des démons...
- il serait insensé que, d'un côté, on fasse régulièrement des aumônes (*zakâte* ou autre)

pour venir en aide à des gens et que, dans le même temps, on s'acharne à détruire de façon lâche, sournoise (*par personne interposée*) et gratuite la vie d'autres personnes... en n'hésitant même pas à prendre pour cibles (*dans le seul but de les affecter*) **leurs enfants...**

- il serait insensé que, d'un côté, on accomplisse le jeûne pour revitaliser sa spiritualité et que, à côté de cela, on laisse les traits les plus vils de notre caractère (*comme la jalousie, la cupidité et l'envie*) nous dominer au point de commettre des actes qui risquent de tuer notre âme...
- il serait insensé que, d'un côté, on dépense une somme considérable d'argent et on fasse des efforts remarquables pour aller accomplir les rites du *hadj* (*qui comprend notamment l'exercice périlleux de la lapidation des stèles à Minâ*), et que, une fois rentré chez soi, on vénère *chaytân* et ses alliés et on leur voue un véritable culte...

Il y a donc une totale incompatibilité entre les impératifs du *tawhîd* et la pratique du *sihr*; ce sont là deux facettes qui ne peuvent coexister chez une personne qui aspire au succès éternel. A nous de faire le bon choix et de ne pas suivre les insinuations perfides des démons, ceux-là mêmes qui ne rêvent que d'une chose : nous entraîner avec eux pour l'éternité dans la géhenne.

Qu'Allah nous permette de prendre conscience de la gravité de ce fléau, nous en préserve et nous garde à l'abri de ceux qui s'activent à nous nuire.

Âmîn !

Wa Allâhou A'lam !

[1] Il existe de nombreuses divergences entre les commentateurs du Qour'aane au sujet de la nature exacte de *Hâroût* et *Mâroût* (*s'agissait-il de deux anges, de deux démons ou de deux hommes ?...*), de leur rôle et de leur action... L'interprétation que nous avons retenue est celle proposée par At Thânwî (rahimahoullâh) dans son « *Bayân oul Qour'aane* » et reprise par Moufti Chafi' (rahimahoullâh) dans son « *Ma'ârif oul Qour'aane* ».

[2] « **Si tu adoptes, dit [Pharaon], une autre divinité que moi, je te mettrai parmi les prisonniers.** » - « **Et même si je t'apportais, dit [Moïse], une**

chose (une preuve) évidente ? » - « Apporte-la, dit [Pharaon], si tu es du nombre des véridiques. » [Moïse] jeta donc son bâton et le voilà devenu un serpent manifeste. Et il tira sa main et voilà qu'elle était blanche (étincelante) à ceux qui regardaient. [Pharaon] dit aux notables autour de lui : **« Voilà en vérité un magicien savant. Il veut par sa magie vous expulser de votre terre. Que préconisez-vous (à son sujet) ? »** - Ils dirent : **« Remets-les à plus tard, [lui] et son frère, et envoie des gens dans les villes, pour rassembler, et t'amener tout grand magicien savant. »** Les magiciens furent donc réunis en rendez-vous au jour convenu. Et il fut dit aux gens : **« Est-ce que vous allez vous réunir, afin que nous suivions les magiciens, si ce sont eux les vainqueurs ? »** Puis, lorsque les magiciens arrivèrent, ils dirent à Pharaon : **« Y aura-t-il vraiment une récompense pour nous, si nous sommes les vainqueurs ? »** Il dit : **« Oui, bien sûr, vous serez alors parmi mes proches ! »** - Moïse leur dit : **« Jetez ce que vous avez à jeter. »** Ils jetèrent donc leurs cordes et leurs bâtons et dirent : **« Par la puissance de Pharaon ! ... C'est nous qui serons les vainqueurs. »** Puis Moïse jeta son bâton, et voilà qu'il happait ce qu'ils avaient fabriqué. Alors les magiciens tombèrent prosternés, disant : **« Nous croyons au Seigneur de l'univers, le Seigneur de Moïse et d'Aaron »**. [Pharaon] répliqua : **« Avez-vous cru en lui avant que je ne vous le permette ? En vérité, c'est lui votre chef, qui vous a enseigné la magie ! Eh bien, vous saurez bientôt ! Je vous couperai, sûrement, mains et jambes opposées, et vous crucifierai tous. »** Ils dirent : **« Il n'y a pas de mal ! Car c'est vers notre Seigneur que nous retournerons. Nous convoitons que notre Seigneur nous pardonne nos fautes pour avoir été les premiers à croire. »**

[3] L'avis exprimé dans l'énoncé est celui des *hanafites*; il y a quelques divergences avec les savants d'autres *madhâ-hib* sur certains aspects.

[4] لَيْسَ مِنْهُ مَنْ تَطَيَّرَ ، أَوْ تُطَيَّرَ لَهُ أَوْ تَكْهَنَ ، أَوْ تُكْهَنَ لَهُ أَوْ سَحَرَ ، أَوْ سُحِرَ لَهُ

<http://muslimfr.com/magie-et-sorcellerie-des-actes-de-mecreance-majeure/>